

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP Paribas Green Business, Part Classic (FR0013301447)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.1.58.97.13.09 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 30/06/2023

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) soumis aux dispositions du code monétaire et financier.

Durée

Ce Produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM France a le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum réglementaire.

Objectifs

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif d'obtenir une appréciation du capital investi grâce à une gestion discrétionnaire, dynamique et optimisée, avec un niveau de volatilité moyen cible de 8,5% sur la durée minimum de placement recommandée de quatre ans, tout en intégrant des critères de bonne gouvernance et de développement durable. L'objectif du FCP est également de financer la transition énergétique et écologique. Le FCP suit une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Caractéristiques essentielles du FCP : Le FCP investit à 90% minimum de son actif net dans :

- des OPC (internes à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT - BNPP AM). En dehors des OPC monétaires, les OPC sélectionnés auront une thématique environnementale (ex : Eau et traitement de l'eau, changement climatique, énergie alternative et/ou traitement des déchets...). Il pourra s'agir soit d'OPC actions soit d'OPC obligataires. Au global, 80% minimum des actifs sous-jacents de ces des OPC actions sélectionnés respecteront la contrainte selon laquelle au moins 20% des activités des émetteurs en portefeuille seront réalisées dans les domaines de la transition énergétique ou écologique (ex : énergie renouvelable, efficacité énergétique, transport propre, traitement de l'eau, gestion des déchets, ...). A l'échelle de l'ensemble des OPC obligataires au sein du FCP, 75% minimum des actifs sous-jacents de ces OPC seront investis dans des obligations vertes. En conditions exceptionnelles de marché et dans une approche défensive, le FCP pourra investir dans des OPC monétaires à hauteur de 50% maximum de l'actif net. Dans ce cadre, le FCP ne sera pas exposé à la thématique environnementale sur cette partie du portefeuille.

Le FCP a une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR) mais ne bénéficie pas du label ISR. Cette stratégie repose sur une gestion active alliant analyses financière/extra-financière. Le FCP investit dans des OPC internes à BNPP AM et/ou dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics contribuant à la transition énergétique ou écologique. Le FCP applique donc une approche thématique durable. Il intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'évaluation des entreprises et/ou émetteurs. Sont exclues les entreprises ou émetteurs exerçant une activité dans des secteurs sensibles comme la production d'énergie à partir de charbon, la production de tabac, qui ne se conforment pas aux politiques sectorielles de BNPP AM sur les activités controversées, ou encore les entreprises qui contreviennent à au moins un des Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (droits de l'Homme, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption), et/ ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont exclues. Une équipe d'analystes spécialisée ESG évalue les entreprises et/ou émetteurs selon les critères ESG, tels que définis en interne, comme par exemple sur le plan environnemental : le réchauffement climatique ; sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations et sur le thème de la gouvernance : le respect du droit des actionnaires.

Le FCP investit au moins 90% de son actif net dans des OPC ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs de la catégorie significativement engageante de la position-recommandation AMF DOC-2020-03, à savoir par exemple (approches non exhaustives) : une réduction de 20% de leur univers d'investissement ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ; et un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net de l'OPC.

- des lignes directes d'actions d'entreprises qui réalisent au moins 20% de leurs activités dans les domaines de la transition énergétique ou écologique (ex : énergie renouvelable, efficacité énergétique, transport propre, traitement de l'eau, gestion des déchets, ...).

- des actions de sociétés immobilières via des OPC ou des lignes directes qui montrent les meilleures pratiques environnementales selon l'analyse de la société de gestion.

- des obligations vertes qui permettent le financement de projets de transition énergétique ou écologique,

- des instruments du marché monétaire,

(i) Le recours à ces derniers instruments a un but purement défensif en cas de conditions exceptionnelles de marché,

(ii) la limite globale d'investissement en OPC monétaires et/ou instruments du marché monétaire (en direct) est de 50%,

(iii) dans ce cadre, le FCP ne sera pas exposé à la thématique environnementale sur cette partie du portefeuille.

Pour la sélection d'obligations vertes, en plus de l'analyse ESG des émetteurs décrite ci-dessus, la société de gestion s'assure des points suivants, en cohérence avec les principes définis dans les « *Green Bonds Principles* » (Principes applicables aux obligations vertes) :

- au moment de l'émission de l'obligation verte, le projet financé doit être en ligne avec les activités éligibles (efficacité énergétique, énergie renouvelable, transport propre, gestion des déchets...). Pour chaque obligation verte émise, la société de gestion s'assure que les fonds alloués sont bien utilisés pour financer ou refinancer des projets présentant des bénéfices environnementaux. De plus, la société de gestion évalue les risques environnementaux et/ou sociaux, et de gouvernance de l'émetteur ;



- des rapports ex post Rapport qui doivent rendre compte de la répartition réelle du produit de l'émission de l'obligation et indiquer les résultats et impacts des projets.
- un an après l'émission de l'obligation verte, la société de gestion demande à l'émetteur de fournir un reporting de l'utilisation des fonds alloués et une mesure d'impact.

Dans le cas où le reporting n'est pas fourni, l'obligation verte n'est plus considérée comme telle, et est exclue.

Principale limite méthodologique de la stratégie extra-financière : Certains émetteurs et entreprises détenus en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes.

Le(s) gérant(s) applique(nt) ensuite son (leur) modèle d'analyse fondamentale et financière et effectue(nt) la sélection des valeurs. (Exemple de paramètres retenus : liquidité, potentiel de croissance des résultats, PE -Price earnings ratio).

Dans la mesure où la stratégie du FCP sera flexible et sans contrainte, celui-ci peut être exposé :

- de 0% à 100% de son actif net aux marchés actions (de toute zone géographique et de toute taille de capitalisation) ;
- de 0% à 100% de son actif net aux produits de taux (émis par des émetteurs publics et/ou privés) ;
- de 0% à 20% de son actif net en actions de sociétés immobilières via des OPC ou des lignes directes ;
- de 25% à 75% de son actif net en obligations vertes via des OPC ou des lignes directes.

La part des titres considérés « High Yield » à caractère spéculatif, peut représenter jusqu'à 25% de l'actif net.

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. La notation mentionnée ci-dessus, n'est pas utilisée de manière exclusive ou systématique mais participe à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Fourchette de sensibilité du FCP : 0 à 8. Il peut investir jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC/fonds d'investissement, et jusqu'à 30% maximum en parts/actions de FIA respectant les 4 critères de l'art. R214-13 code monétaire et financier.

A titre accessoire, une enveloppe limitée à maximum 10% de l'actif net du FCP sera consacré à :

- un investissement en parts ou actions d'OPC investis dans des créances de PME et d'ETI (Entreprises de taille intermédiaire) ou ;
- un investissement dans des titres de capital ou de dette émis par des émetteurs européens.

Les émetteurs de ces titres réalisent une part significative de leur chiffre d'affaires (au minimum 20%) dans des activités ou des projets de financement liés à la transition énergétique ou écologique telles que les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les transports propres etc....

Ces investissements sont réalisés en titres ni cotés/ni notés.

L'exposition globale du FCP aux instruments dérivés ne dépassera pas 100% de l'actif net.

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers pour couvrir et/ou exposer le portefeuille contre les risques de taux et/ou de change, d'actions pour réaliser son objectif de gestion. Il expose le résident de la zone Euro à un risque de change, à hauteur de 100% de l'actif net. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées le vendredi à 13 heures. Les ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée du même jour et son réglées ou livrées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour plus de détails : se reporter au prospectus.

Autres informations: Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 4 ans.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs de détail qui ont quelque expertise financière et/ou quelque connaissance pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 4 années. Le Produit n'est pas commercialisé auprès des investisseurs américains entrant dans la définition de restricted person telle que résumée dans le prospectus du Produit.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Le prospectus, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française du Produit, sont disponibles sur le site internet www.bnpparibas-am.com. Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. La gestion diversifiée et l'objectif de volatilité justifient la catégorie de risque. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la valeur de votre investissement en soit affectée au moment où vous demanderez le remboursement de vos parts.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de contrepartie : ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière de gré à gré d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.
- Risque de crédit : le risque que la solvabilité d'un émetteur se détériore ou qu'il fasse défaut, entraînant potentiellement une baisse de la valeur des instruments associés.
- Risque lié aux instruments dérivés : l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.
- Risque de liquidité : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.



Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 4 ans
Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Si vous sortez après 1 an

Si vous sortez après 4 ans

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6.530,18 EUR	4.406,68 EUR
	Rendement annuel moyen	-34,70%	-18,52%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7.641,01 EUR	7.599,09 EUR
	Rendement annuel moyen	-23,59%	-6,63%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.994,47 EUR	10.729,53 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,06%	1,78%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11.276,62 EUR	11.870,58 EUR
	Rendement annuel moyen	12,77%	4,38%

Les scénarios ci-après se sont produits pour un investissement en utilisant un indice de référence approprié.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2013 et 2017.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2021.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 ans
Coûts totaux	348,79 EUR	866,59 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	3,52%	2,07%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,84% avant déduction des coûts et de 1,78% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le Produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Jusqu'à 2,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,51% de la valeur de votre investissement par an. Le montant est basé sur les coûts passés calculés au 31/12/2022.	147,98 EUR
Coûts de transaction	0,008% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,81 EUR



Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions

Commissions liées aux résultats

Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.

0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 4 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé le Produit. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site www.bnpparibas-am.fr (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX, ou en envoyant un courriel à amfr.reclamations@bnpparibas.com.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.fr> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « France » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet. (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds ». (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 4 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- Le Produit relève de l'article 8 du règlement dit SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation - règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers). Les informations relatives à la finance durable sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability-bnpp-am/>.
- L'investisseur peut avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

